

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024-2025**  
**Mercredi 27 août 2025 (18 h 30 à 20 h 30)**  
**Plateforme virtuelle — Zoom**

**Étaient présentes et présents :**

**Arrondissement LaSalle :** Nancy Blanchet  
**Beloil :** Nadine Viau  
**Boisbriand :** Florence Dion  
**Boucherville :** Isabelle Bleau  
**Brossard :** Doreen Assaad  
**Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre :** Jacynthe Dubien  
**Chertsey :** Valérie Léveillé  
**Conseil québécois des entreprises adaptées :** Caroline Paquin  
**Deschambault-Grondines :** Patrick Bouillé  
**Drummondville :** Yves Grondin, Carole Léger  
**Espace MUNI :** Rana Boubaker, Alexandra Curodeau, Myriam Daigneault, Anaïs Fabvre Agnèse, Sandy-Élisa Greene, Gabrielle Grondin-Gravel, Denis Guérin, Karine Jehelmann, Sylvie Larivière, Isabelle Lizée, Andréa Ouellette-Lapointe, Christine Trépanier, Sébastien Truong  
**Esprit-Saint :** Ginette Bilodeau  
**Grande-Rivière :** Denis Beaudin  
**Kipawa :** Pierre Mercier  
**Lachute :** Aline Gravel

**Laval :** Seta Topouzian  
**MRC des Maskoutains :** Marianne Beauregard, Elyse Simard  
**MRC Drummond :** Sophie Blanchette, Mélanie Dugas  
**MRC Portneuf :** Luc Delisle  
**Observatoire québécois des inégalités :** Nathalie Guay  
**Québec :** Patricia Boudreault-Bruyère  
**Réseau québécois de développement social :** Gédéon Verreault  
**Rouyn-Noranda :** Sylvie Turgeon  
**Saint-Amable :** Stéphanie Lacoste  
**Saint-Antonin :** Marie-Soleil Joyal, Karine Vincent  
**Saint-Jacques-de-Leeds :** Andréa Gosselin  
**Saint-Jean-Baptiste :** Marilyn Nadeau  
**Saint-Lucien :** Nadia Talbot  
**Sainte-Christine-d'Auvergne :** Raymond Francoeur  
**Sainte-Julie :** Josée Marc-Aurèle  
**Victoriaville :** Patrick Paulin

**1. Ouverture de l'assemblée**

La présidence ouvre l'assemblée à 18 h 31 et remercie les personnes présentes. L'assemblée permet de présenter le bilan de l'année et les avancées de l'organisation. Une invitation est lancée à participer aux échanges.

La rencontre sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Il est rappelé aux membres votants que la mission première de l'assemblée générale annuelle est d'élire les nouveaux membres du conseil d'administration.

Pour assurer le bon déroulement de la rencontre, les règles de fonctionnement sont détaillées.

**1.1. Présentation du cocktail Espace MUNI**

Un cocktail sans alcool thématique est proposé pour souligner l'événement, malgré la tenue à distance. Un moment de convivialité est prévu à la fin de l'assemblée.

## 1.2. Présentation du tirage de participation

Un tirage est annoncé parmi les personnes présentes jusqu'à la fin de l'assemblée. Le prix consiste en une formation offerte par Espace MUNI, portant sur un outil ou un contenu lié à son expertise.

## 1.3. Présentation L'EFFET FAMILLE

Le projet L'EFFET FAMILLE est présenté, mettant en valeur la contribution des familles à la vitalité des milieux. Les outils et la formule du projet sont présentés dans une courte vidéo.

## 2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté. L'assemblée compte 43 personnes présentes, dont 26 représentent 20 municipalités et MRC membres, et 20 personnes non-membres.

## 3. Nomination de la présidence et du secrétariat de la réunion

### **R241AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Patrick Paulin et appuyé par Isabelle Bleau que Doreen Assaad agisse à titre de présidente d'assemblée.**

Doreen Assaad accepte.

### **R242AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Patrick Paulin et appuyé par Patricia Boudreault-Bruyère que Sylvie Larivière agisse à titre de secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.**

Sylvie Larivière accepte.

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une modification est apportée au point 15, la situation financière étant présentée au 30 juin 2025 plutôt qu'au 31 juillet 2025. L'ordre du jour modifié est soumis pour adoption.

### **R243AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Patrick Bouillé et appuyé par Isabelle Bleau d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé. Adopté à l'unanimité.**

## 5. Procès-verbal

### **5.1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2024**

Le procès-verbal du 20 juin 2024 a été transmis dans les délais prévus. La lecture est levée. Le contenu est jugé conforme et ne nécessite pas de modification.

**R244AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Patrick Paulin et appuyé par Patrick Bouillé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2024 tel que proposé. Adopté à l'unanimité.**

## 6. Élections

Une reconnaissance est exprimée envers les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur contribution au rayonnement de l'organisation. Les membres sont présentés. Des remerciements particuliers sont adressés aux membres sortants pour leur implication.

### 6.1. Nomination de la présidence et du secrétariat d'élection

**R245AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Josée Marc-Aurèle et appuyé par Sylvie Turgeon de nommer Patrick Paulin à titre de président d'élections. Adopté à l'unanimité.**

Patrick Paulin accepte.

**R246AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Patrick Paulin et appuyé par Sylvie Turgeon de nommer Myriam Daigneault à titre de secrétaire d'élection. Adopté à l'unanimité.**

Myriam Daigneault accepte.

### 6.2. Élection des membres du conseil d'administration

#### 6.2.1. Bilan des candidatures reçues

Six (6) candidatures ont été reçues pour cinq (5) catégories en élection, avec un (1) poste à pourvoir par catégorie.

Dans la catégorie des municipalités de 1 750 à 4 999 individus, Denis Beaudin, conseiller municipal de Grande-Rivière, est élu par acclamation pour un mandat de deux (2) ans.

Dans la catégorie des municipalités de 10 000 à 49 999 individus, Josée Marc-Aurèle, conseillère municipale de Sainte-Julie, est élue par acclamation pour un mandat de deux (2) ans.

Dans la catégorie des municipalités de 50 000 à 99 999 individus, Carole Léger, conseillère municipale de Drummondville, est élue par acclamation pour un mandat de deux (2) ans.

Dans la catégorie des municipalités de 100 000 à 499 999 individus, Amélie Landry, conseillère municipale de Lévis, est élue par acclamation pour un mandat de deux (2) ans.

Dans la catégorie des organismes à but non lucratif (OBNL), deux (2) candidatures ont été reçues : Anne-Frédérique Morin, directrice générale adjointe de l'Association

des camps du Québec, et Rachel Pouliot, directrice générale du Réseau québécois de développement social. Un vote sécurisé et anonyme est prévu.

### **6.2.2. Parole aux candidates et aux candidats**

Chaque personne candidate prend la parole afin de se présenter.

### **6.2.3. Élections**

Les membres votants reçoivent les consignes pour procéder au vote dans la catégorie des organismes à but non lucratif. Le vote se tient sur la plateforme électronique sécurisée et confidentielle Scrutari. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

## **7. Présentation de Ma Plateforme électorale**

Espace MUNI met à la disposition des personnes candidates la plateforme « Ma plateforme électorale » afin de soutenir l'élaboration de leur campagne. L'outil regroupe plus de 140 engagements à caractère social, des pistes d'action et des propositions pour les citoyennes et citoyens, classées par thèmes et clientèles. La plateforme offre également des ressources, des outils et des contenus inspirants, accessibles par des liens cliquables de redirection. Un jeu-questionnaire est aussi proposé pour évaluer les connaissances.

## **8. Lever des drapeaux – Municipalité amie des enfants et Grande semaine des tout-petits**

La 10<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits est annoncée. Dans ce cadre, une invitation est lancée aux municipalités à participer au lever des drapeaux afin de souligner l'importance accordée aux tout-petits. Le lever des drapeaux se tient le 20 novembre, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant.

## **9. Lecture et adoption des Règlements généraux**

Des modifications aux règlements généraux sont présentées, concernant les articles 3.3 et 4.1.

À l'article 3.3 « Délégation et représentation », l'exigence d'une résolution du conseil est retirée afin de permettre la participation à l'assemblée générale annuelle sans cette résolution.

À l'article 4.1 « Composition » de la section « Conseil d'administration », il est précisé que les sièges 1 à 7 ne peuvent être occupés par des arrondissements des villes de Montréal et de Québec, ces villes disposant déjà des sièges 10 et 11.

### **R247AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Raymond Francoeur et appuyé par Nadine Viau d'adopter les modifications aux Règlements généraux telles que proposées. Adopté à l'unanimité.**

## **10. Finances**

### **10.1. Dépôt des états financiers audités 2024-2025**

Les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, préparés par la firme Gosselin & Associés inc., sont présentés. Le travail du comité des finances, de la

direction générale et de l'équipe est souligné, notamment pour la préparation et la qualité des informations transmises.

### **Rapport de l'auditeur**

Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté et comporte une opinion avec réserve, liée à l'imputabilité de certains frais de gestion associés aux projets. Il est rappelé que le modèle de financement par projets et d'apports reportés complexifie le traitement comptable de ces frais. Dans ce contexte, l'auditeur s'est appuyé sur les montants présentés par l'organisation, ce qui explique la réserve, sans affecter la fidélité ni la transparence des états financiers.

Un travail de clarification des apports reportés a été réalisé, menant à une révision des états financiers de 2024, avec un montant d'environ 320 000 \$ reclassé aux revenus.

### **RÉSULTATS – section « Produits »**

Les revenus de l'exercice 2024, après redressement, s'élèvent à 2 798 846 \$, comparativement à 2 165 722 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Il est précisé que cet écart s'explique principalement par le redressement effectué en 2024.

Les montants redressés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 sont présentés. Ces ajustements concernent des frais de gestion auparavant comptabilisés dans les apports reportés et désormais imputés aux revenus. Les ajustements concernent l'encadrement MADA, avec une hausse de 212 728 \$, l'encadrement PFM, avec une hausse de 64 913 \$, ainsi que les cotisations, avec une hausse de 31 620 \$.

Par ailleurs, une baisse est observée dans certains revenus en 2024-2025, notamment en raison de la fin de certaines ententes et de l'absence de colloque, celui-ci étant un événement biennal. À l'inverse, des hausses sont constatées dans d'autres secteurs d'activité.

### **RÉSULTATS – section « Charges »**

Aucun redressement n'est apporté aux charges.

Les charges totales passent de 2 499 704 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 à 2 325 065 \$ au 31 mars 2025.

Un écart est observé au niveau des salaires. Les autres dépenses ne présentent pas d'augmentation significative. Des diminutions sont observées dans les projets terminés au cours de l'année, ainsi que dans certains postes présents en 2024 et non reconduits en 2025.

### **RÉSULTATS – section « (Insuffisance) Excédent des produits sur les charges »**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les états financiers initialement adoptés présentaient une insuffisance de 10 119 \$, révisée en excédent de 299 142 \$ à la suite des redressements effectués en 2025. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les résultats présentent une insuffisance de 159 343 \$.

Cette situation s'explique notamment par le maintien des ressources humaines affectées aux projets liés à la Fondation Lucie et André Chagnon et de La Fondation Waltons, malgré la fin temporaire de financement, afin d'assurer la continuité des expertises.

### **BILAN – section « Actif »**

Une variation importante est observée au niveau des subventions à recevoir, passant de 323 410 \$ en 2024 à 1 059 565 \$ en 2025. Cette hausse s'explique principalement par une subvention de 500 000 \$ accordée par la Fondation Lucie et André Chagnon pour l'exercice 2025-2026, que l'auditeur comptabilise en subvention à recevoir, tout en l'inscrivant également en apports reportés afin d'équilibrer le tout.

Une diminution des liquidités est constatée, liée à l'utilisation des apports reportés. Les autres éléments de l'actif demeurent relativement stables.

Les immobilisations présentent une baisse, en raison des amortissements annuels.

### **BILAN – section « Passif »**

Au passif, les créiteurs augmentent d'environ 70 000 \$ pour atteindre 259 391 \$. Ce montant inclut notamment une subvention à payer de 45 582 \$, liée à un projet terminé avec le Secrétariat à la condition féminine. La reddition de comptes est complétée et des vérifications sont en cours afin de déterminer si ce montant est dû. Il pourrait être annulé et ajouté aux revenus ou devoir être remboursé.

Les produits perçus d'avance demeurent stables.

Les apports reportés correspondent aux montants reçus pour des projets à réaliser dans les prochaines années et seront utilisés au fur et à mesure de leur avancement. Ils incluent notamment une somme de 527 500 \$ liée à un nouveau projet financé par la Fondation Lucie et André Chagnon, comptabilisée en subvention à recevoir et en apports reportés. En excluant 500 000 \$ associés à ce projet, les apports reportés s'établissent à environ 400 000 \$, ce qui reflète notamment l'utilisation des montants ayant servi au redressement de l'exercice précédent.

L'apport en fidéicommiss correspond aux sommes détenues pour le Collectif des partenaires en développement des communautés, pour lesquelles Espace MUNI agit à titre de fiduciaire, pour un solde de 204 314 \$ reporté aux années suivantes.

### **BILAN – section « Actif net »**

L'actif net se compose d'un montant investi en immobilisations et d'un solde non affecté, pour un total négatif de 28 927 \$ au 31 mars 2025.

### **Nouveauté — présentation par projets**

Pour la première fois, les états financiers sont présentés par projet, conformément à un engagement du conseil d'administration. Les revenus et dépenses sont désormais ventilés par projet et ont été audités.

### **Période de questions**

Une question est soulevée par Raymond concernant l'augmentation des charges liées au ministère de la Santé et des Services sociaux – Secrétariat aux aînés, passant de 245 507 \$ en 2024 à 339 914 \$ en 2025. Il est précisé que cette hausse s'explique par une augmentation des activités d'accompagnement liées aux projets MADA. Espace MUNI effectuera un suivi et transmettra des explications détaillées dans les prochains jours, à la suite des précisions demandées quant à la composition de ce poste.

## 10.2. Dépôt des prévisions budgétaires 2025-2026

Les prévisions budgétaires 2025-2026 sont déposées. Elles présentent des revenus de 2 252 693 \$ et des charges de 2 228 856 \$, pour un excédent anticipé d'environ 24 000 \$.

Les revenus reposent principalement sur le financement par projet, incluant les apports reportés et certaines contributions privées. Certaines prévisions sont établies de manière prudente, notamment pour des projets en attente de financement ou en renouvellement.

Du côté des subventions, les ententes en cours sont maintenues, dont celles avec le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés. L'encadrement des projets liés au ministère de la Famille est désormais intégré au soutien au fonctionnement, ce qui explique qu'aucun montant distinct ne soit présenté.

Certaines activités sont toutefois prévues à la baisse en raison du contexte électoral.

Les revenus autonomes sont ajustés à la baisse, en cohérence avec une année électorale, bien que des efforts soient prévus pour en augmenter la part.

Au niveau des charges, une hausse est anticipée pour les salaires, notamment afin de soutenir la croissance des activités. Les dépenses liées aux projets sont en baisse, tandis que les frais généraux connaissent une légère augmentation.

Aucun commentaire ni question n'est soulevé.

## 10.3. Dépôt de la cotisation des membres au 1<sup>er</sup> avril 2026

Une majoration de 20 % des coûts d'adhésion des municipalités est présentée, applicable au 1er avril 2026, dans un contexte de consolidation du financement. Une hausse de 4 % avait été appliquée au 1er avril 2025.

Un comparatif des coûts est présenté. Les municipalités dont la MRC est membre bénéficient d'un rabais de 50 %.

Ce point est déposé, la cotisation étant adoptée par le conseil d'administration.

### Période de questions

Une question est posée concernant l'impact global de la hausse. L'augmentation est estimée à environ 7 000 \$, pour un bassin d'environ 400 membres.

## 10.4. Choix du vérificateur pour 2025-2026 (à entériner)

La présidence informe l'assemblée des défis rencontrés avec la firme actuelle. Un besoin est exprimé de recourir à une firme ayant une expertise adaptée à la réalité d'un organisme à but non lucratif, notamment en contexte de gestion par projets et de fiducie.

Il est proposé d'entériner un mandat afin de procéder à la recherche d'une nouvelle firme de vérification pour l'exercice 2025-2026.

**R248AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Nadine Viau et appuyé par Elyse Simard qu'Espace MUNI effectue un appel d'offres sur invitation pour changer de firme comptable. Adopté à l'unanimité.**

### **10.5. État de situation financière au 31 juillet 2025**

Un état de situation financière intermédiaire au 30 juin 2025 est présenté, conformément aux obligations applicables, puisque l'assemblée générale se tient plus de 120 jours après la fin de l'exercice.

Ce bilan couvre les trois premiers mois de l'année financière. Les revenus s'élèvent à 155 474 \$, soit environ 8 % des prévisions annuelles de 1 896 344 \$, tandis que les charges totalisent 380 192 \$, soit environ 17 % des prévisions de 2 228 856 \$. Un déficit temporaire est observé, ce qui s'explique par le décalage habituel entre les revenus et les dépenses en début d'année, plusieurs financements étant reçus plus tard en cours d'exercice.

Il est précisé que des ajustements sont à venir, notamment en lien avec les apports reportés et la répartition des dépenses par projet.

Malgré ce contexte, les charges demeurent sous contrôle et cohérentes avec les prévisions budgétaires.

Aucune question ni commentaire n'est ajouté.

## **11. Rapport annuel des activités 2024-2025**

### **11.1. Jeu-questionnaire — « Connaissez-vous bien votre Espace MUNI »**

Un jeu-questionnaire interactif est proposé en introduction à la présentation du rapport annuel afin de susciter la participation. Les personnes présentes sont invitées à y répondre à l'aide d'un code ou d'un lien partagé. Les questions portent sur les réalisations de la dernière année, les activités et les outils développés par Espace MUNI.

Les résultats sont présentés en temps réel et commentés, permettant de mettre en valeur les réalisations de l'organisation de manière ludique.

### **11.2. Dépôt et présentation des faits saillants**

Les faits saillants du rapport annuel sont présentés. Parmi ceux-ci, la poursuite du balado municipal, l'achalandage du site Web ainsi que les différentes initiatives déployées au cours de l'année sont mis en lumière.

Des réalisations marquantes sont soulignées, notamment le 15e anniversaire du programme Municipalité amie des enfants, la mise en œuvre de projets comme Voisins solidaires, ainsi que la tenue de la Fête du voisinage dans plusieurs municipalités.

Les actions en lien avec la conciliation famille, travail et vie politique se poursuivent, avec de nouvelles initiatives prévues.

Des remerciements sont adressés à l'équipe, au conseil d'administration, aux équipes d'accompagnement et d'offres de services, ainsi qu'aux partenaires financiers pour leur contribution à la réalisation des activités.

### **11.3. Commentaires des membres**

Des commentaires sont formulés par les membres, soulignant la qualité et le caractère informatif de la présentation des faits saillants, ainsi que l'approche interactive utilisée.

## **12. Présentation du résultat de l'élection**

Le résultat de l'élection dans la catégorie des organismes à but non lucratif est présenté.

Anne-Frédérique Morin, directrice générale adjointe de l'Association des camps du Québec, est élue à titre d'administratrice pour un mandat de deux (2) ans.

## **13. L'Idéal Municipal 2025 (Boîte à souhaits)**

Un exercice participatif est proposé afin d'inviter les membres à imaginer la municipalité idéale. Les personnes participantes sont invitées à partager leurs idées à l'aide d'un outil interactif, autour de différentes dimensions, dont l'inclusion, l'accessibilité, l'environnement, la participation citoyenne et les services de proximité.

De nombreuses idées sont formulées, notamment en lien avec le transport collectif accessible, l'accessibilité universelle, la participation citoyenne, la mixité des espaces, ainsi que le développement de milieux de vie inclusifs et durables.

Les contributions serviront à alimenter les réflexions et les travaux futurs d'Espace MUNI, notamment dans le cadre de publications et d'outils.

## **14. Tirage**

Un tirage est effectué parmi les personnes participantes présentes à la fin de l'assemblée.

Ginette Bilodeau, conseillère municipale d'Esprit-Saint, est désignée gagnante. Elle remporte une formation offerte par Espace MUNI.

Un suivi sera effectué avec la personne gagnante.

## **15. Autres points**

Aucun autre point n'est ajouté.

## **16. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale annuelle se termine à 20 h 40.

**R249AGApv27/08/25**

**Il est proposé par Josée Marc-Aurèle et appuyé par Elyse Simard de lever la séance de l'assemblée générale annuelle l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à l'unanimité.**



## Assemblée générale annuelle

---

Présidence

---

Secrétariat